Département du Rhône

Mairie de Chaponost

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 AVRIL 2023

L'An deux mille vingt-trois le 26 AVRIL à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 20 AVRIL deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents: Madame Patricia GRANGE, Monsieur Gregory NOWAK, Madame Claire REBOUL, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Audrey PLATARET, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Cédric LAURENT, Madame Martine MORELLON, Monsieur Jérôme CROZET, Madame Mégane HERNANDEZ, Monsieur Fabrice DUPLAN, Monsieur Didier DUPIED, Monsieur Alexandre MARTIN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Sandrine GENIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Madame Anaïs VIDAL, Monsieur Thomas SAUVAGE, Madame Céline VEDRENE, Madame Françoise DUMAS, Madame Cécile MARCHAND, Monsieur Daniel SERANT, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE.

Absents représentés :

Monsieur Jean-François PERRAUD (a donné procuration à Monsieur le maire), Monsieur Laurent JANUEL (a donné procuration à Madame Monia BEN SLAMA), Madame Catherine POINSON (a donné procuration à Madame Anne ARNOUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas SAUVAGE est désigné secrétaire de séance.

Rapport n°23/28 - FINANCES

Rapporteur: Madame Patricia GRANGE

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES POUR L'ANNÉE 2022

Publié le : 27 avril 2023

Transmis en Préfecture le : 27 avril 2023 Exécutoire le : 27 avril 2023 Le maire, Damien COMBET

Exposé des motifs :

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales dispose à son second alinéa que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »

1/ Tableau récapitulatif des acquisitions, qui ont fait l'objet d'un mouvement comptable, quelle que soit la date de délibération du Conseil municipal approuvant le projet :

Désignation de l'acquisition	Surface (m²)	Compte	Année d'acquisition	Valeur d'acquisition	Frais
Terrain AL n°161p	79 m²	2111	2022		139,10 €
Terrain AO n°758 et 759	44 m²	2111	2022	1 760,00 €	211,20 €
Terrain AL n°195	62 m²	2111	2023		1 446,00 €
Terrain AN n°402, 406 et 407	430 m²	2111	2022	17 200,00 €	1 800,00 €
Terrain AK n°563 et 564	321 m²	2111	2019		925,00 €
Terrain AN n°379	115 m²	2111	2022		594,00 €
Terrain AT n°576	20 m²	2111	2022		149,10 €
Terrain AR n°582p	1700 m²	2111	2021		515,01 €
Terrain AS n°723	73 m²	2111	à venir		2 119,80 €
Terrain AS n°707 et 708	1527 m²	2111	2022	47 100,00 €	1 658,39 €
Terrain AN n°160 et 161	306 m²	2111	2022		171,00 €
Terrain AV n°447	2400 m²	2111	2022	6 000,00 €	

Terrain AC n°646 et647	253 m²	2111	2022	10 120,00 €	1 500,00 €
Terrain AX n°498 et 501 (Ste Foy les Lyon)	321 m²	2111	a venir		2 328,00 €
Terrain AC n°626p	172 m²	2111	à venir		2 046,00 €
Terrain AL 388p	11 m²	2111	2021		172,00 €
Terrain AL n°158p	54 m²	2111	2022		154,10 €
Terrain AM n° 458, 453	20 m²	2111	à venir		2 334,00 €
Bâti AN n°62	475 m²	2115	2020		5 277,60 €

2/ Tableau récapitulatif des cessions, qui ont fait l'objet d'un mouvement comptable, quelle que soit la date de délibération du Conseil municipal approuvant le projet :

Néant

Délibération:

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

• **Prend acte** du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2022 détaillé ci-dessus.

29
0
0
29

Pour extrait conforme, Le maire,

Damien COMBET

Le secrétaire, Thomas SAUVAGE